

N° 2017.18.01.18

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-21 ;

Considérant les émanations de peinture, suite à des travaux récents effectués à l'intérieur d'un local du Foyer Municipal ;

Considérant qu'il est nécessaire de fermer l'ensemble des locaux du Foyer Municipal pour des risques de salubrité et de sécurité publique ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Le Foyer Municipal, place Viallole, sera fermé à toutes utilisations, du 17 au 22 janvier 2017 inclus.

**ARTICLE 2 :** Cet arrêté pourra être prorogé jusqu'à la remise en sécurité de l'ensemble des locaux du Foyer Municipal.

**ARTICLE 3 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Madame la Directrice Générale des Services

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 17 janvier 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.